



Numéro 35 Automne 2018

Conseil municipal

Maire :
Martin Soucy

Conseillers par district :

- 1 - Gilles Lavoie
- 2 - Annie Blais
- 3 - Robin Guy
- 4 - Jean-Pierre Labonté
- 5 - Alain Thibault
- 6 - Denis Dubé

Nous joindre :
40, avenue Hôtel-de-Ville
Mont-Joli (Québec)
G5H 1W8

418 775-7285, #2100

Travaux publics :
418 775-5270, #2160

www.ville.mont-joli.qc.ca



Sommaire

Pour une consommation responsable	2	Prudence près des écoles	5
Info-Déneigement	3	Écocentre de La Mitis	6
Bénévoles recherchés	3	Mont-Joli décroche 4 fleurons	6
La nature en ville	4	Nouveaux citoyens mont-joliens	7
En action	4	Défilé du Père Noël	8
Vie démocratique	5	Dimanche en musique	8



Chers citoyennes et citoyens,

Il y a un an, vous avez élu un nouveau conseil municipal pour vous représenter. Ce conseil que j'ai l'honneur et le plaisir de diriger n'a pas chômé au cours de la dernière

année, c'est le moins que l'on puisse dire. Les derniers mois ont été marqués par d'importants projets et l'adoption de nouvelles politiques destinées à revitaliser et soutenir les secteurs résidentiel, commercial et industriel de notre ville. Cet automne, nous avons franchi une étape importante vers notre objectif de doter Mont-Joli d'un nouvel aréna en octroyant le contrat de construction au consortium Honco/LFG, au montant de 9,4 M\$. Pour financer ces travaux, rappelons que la Ville bénéficie de l'aide financière d'Ottawa et de Québec, qui versent au total la somme de 5 369 732 \$ dans le cadre du Fonds Chantier Canada-Québec.

Mont-Joli peut également compter sur la contribution de 800 000 \$ de la MRC de La Mitis. Une somme identique proviendra du surplus affecté en prévision de ce projet. Nous avons aussi entamé des démarches auprès d'éventuels partenaires pour boucler le montage financier.

Autre projet sur la table à dessin : la caserne des pompiers. L'appel d'offres sera lancé fin 2018, début 2019. Le coup d'envoi des travaux est prévu l'été prochain.

Parallèlement à nos démarches pour rendre notre ville plus attractive, plusieurs investissements privés ont été annoncés dernièrement. Nous nous réjouissons de la mise en chantier de condos et de l'arrivée de nouvelles enseignes au centre-ville ainsi que de l'ouverture en 2019 d'une micro-distillerie près du carrefour giratoire. Pendant ce temps, le futur hôtel qui sera exploité sous la bannière Quality and Suites prend un peu plus forme chaque jour sous nos yeux.

La confiance des gens d'affaires dans notre ville donne des signes bien tangibles. J'en veux pour preuve l'acquisition par trois nouveaux actionnaires de Mont-Joli Chrysler, l'agrandissement des installations de Dicom Transport dans le parc industriel et le lancement d'un nouveau vol vers le Nord par Mine Raglan. Sans oublier les efforts déployés par des commerçants du centre-ville pour revitaliser cette artère en y insufflant beauté et bon goût. Il y a dans toutes ces bonnes nouvelles autant de motifs d'applaudir et, surtout, de poursuivre sur notre lancée, en mettant en place les conditions gagnantes pour faire de notre ville, plus que jamais, un joli monde d'opportunités. Un joli monde de fiers Mont-Joliennes et Mont-Joliens !



Gilles Lavoie
District 1

Travaux publics
Ressources humaines
Fonds de retraite des employés
Office municipal d'habitation
Fondation de la Ville
Accueil des nouveaux arrivants



Annie Blais
District 2

Politique culturelle et CLAC
Politique familles-aînés
Parc du ruisseau Lebrun
Petit Plantarium
Accueil des nouveaux arrivants
Murmures de la Ville
Ressources humaines
Fonds de retraite des employés

Eau potable

Pour une consommation responsable

Pour en arriver à une consommation responsable de l'eau potable, le gouvernement du Québec a mis en place la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Celle-ci s'inscrit dans une perspective de développement durable. Dans le but d'atteindre une consommation quotidienne de 393 litres par personne, Québec oblige les municipalités à installer des compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) susceptibles de consommer de plus grande quantité d'eau. C'est le cas par exemple des usines, des restaurants des buanderies et de certains commerces.

Au cours des dernières semaines, une centaine de compteurs ont été livrés dans autant d'ICI à Mont-Joli. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige également un échantillonnage de 60 résidences sélectionnées au hasard afin d'évaluer la consommation d'eau du secteur résidentiel. Une soixantaine de compteurs seront livrés et installés au cours de la prochaine année dans ces résidences.

Soulignons que depuis 2013, les Mont-Joliens ont considérablement réduit leur consommation d'eau, qui est passée de 673 à 420 mètres cubes par jour de 2013 à 2017. Bravo !



De simples gestes permettent de réduire la consommation d'eau. En voici quelques-uns :

- Prendre une douche plutôt qu'un bain et fermer le robinet pour vous savonner.

- Utiliser le lave-vaisselle et la laveuse à linge seulement lorsqu'ils sont pleins et au cycle le plus court.

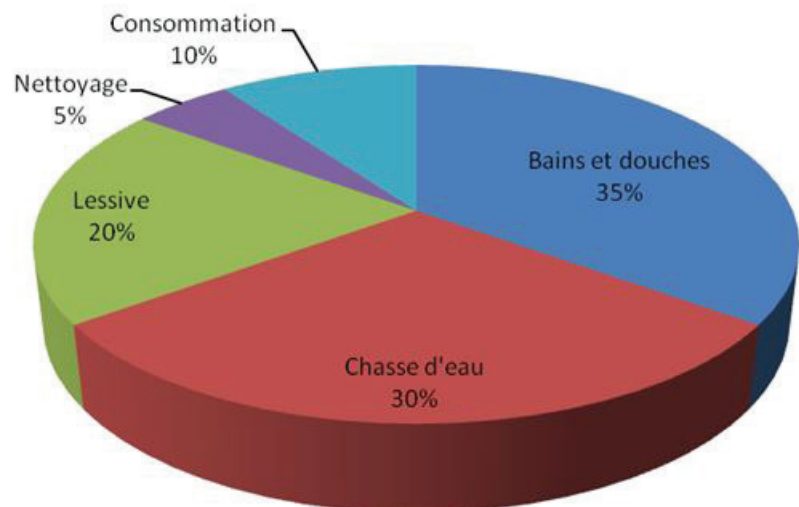
- Ne pas laisser couler l'eau lors du brossage de dents, du rasage, etc.

- Remplacer les pommes de douche et les aérateurs de robinet par des modèles à faible débit.

- Placer une bouteille d'eau au réfrigérateur au lieu de laisser couler l'eau pour qu'elle soit froide.

- S'assurer que les robinets sont bien fermés. Une goutte d'eau à la seconde représente 10 litres par jour.

Consommation eau



Info-Déneigement : quelques règles à respecter



Si ce n'est pas déjà fait au moment où vous lirez ces lignes, l'hiver aura donné quelques signes avant-coureurs de sa future présence. Ah ! comme la neige a neigé ! direz-vous comme le poète un de ces matins. Autant s'y préparer.

En période hivernale, la Ville de Mont-Joli s'engage à dégager les rues et les trottoirs de manière à assurer votre sécurité. Afin de faciliter et d'optimiser les opérations de déneigement, il est important de respecter certaines règles. Voici un rappel des règles essentielles à respecter lors de chutes de neige :

- Il est interdit de déposer la neige dans les rues et sur les trottoirs lorsque vous déneigez l'entrée de votre résidence.

- Placez vos bacs de matières résiduelles en bordure de la rue et non dans la rue ou sur le trottoir. Disposés sur le trottoir ou dans la rue, les bacs sont des obstacles. Assurez-vous qu'ils soient bien visibles de la rue et facilement accessibles. Évitez de les mettre derrière un banc de neige. Une tempête s'annonce ? Si possible, reportez la sortie de vos bacs à la prochaine collecte. Sinon, attendez le matin même de la collecte pour les placer en bordure de la rue, avant 7 h.

- Durant les opérations de déneigement, respectez les interdictions de stationnement.

- En voiture, gardez une distance raisonnable des déneigeuses en opération sur les voies de circulation afin d'assurer votre sécurité.

Stationnement de nuit

Du 15 novembre au 15 avril, il est interdit de stationner dans les rues de Mont-Joli, entre 23 h et 7 h.

Cette interdiction s'applique en tout temps et non seulement lorsqu'il y a des chutes de neige.

En effet, des opérations de déneigement peuvent être planifiées lors de conditions climatiques plus favorables pour retirer les amoncellements de neige en bordure des rues ou dans les stationnements publics.



Bénévoles recherchés

Le comité consultatif d'urbanisme et le comité d'embellissement sont à la recherche de bénévoles.

Les personnes intéressées à donner quelques heures de leur temps peuvent communiquer avec Sonia Lévesque au 418 775-7285 poste 2114.



Robin Guy
District 3

Sécurité publique
Sécurité incendie
Comité de circulation
Plan des mesures d'urgence et sécurité civile
Maison des jeunes
Parc du ruisseau Lebrun
Petit plantarium



Jean-Pierre Labonté
District 4

Sports et loisirs
Comité des dons
Corporation du Stade du Centenaire
Corporation des événements spéciaux
Politique culturelle et CLAC



Alain Thibault
District 5

Urbanisme
CODEM
Comité d'embellissement
Développement économique
Finances
Sports et loisirs



Denis Dubé
District 6

Finances
Développement économique
CODEM
Travaux publics
Sécurité publique
Sécurité incendie
Accueil des nouveaux arrivants
Comité des dons



La nature en ville

Vivez pleinement l'automne et bientôt l'hiver en profitant des installations intérieures et extérieures de Mont-Joli. Pas besoin de rouler pendant des heures pour pratiquer votre sport favori. Près de chez vous, au coeur de la cité, des parcs, sites et équipements de loisir accessibles à tous, sont à votre portée.

Parc du ruisseau Lebrun Accès via le 251, avenue Sanatorium

Un sentier de marche en pleine nature d'un peu plus de 4 kilomètres sillonne le Parc du ruisseau Lebrun. Vous pouvez consulter le plan du parc à l'adresse : <https://ville.mont-joli.qc.ca/sports-loisirs-culture/parcs-et-espaces-verts>

Patinoires extérieures École Norjoli et École des Alizés

De décembre à mars, sortez vos patins ! Les patinoires extérieures des écoles Norjoli et des Alizés sont accessibles et éclairées ! Le port de l'équipement protecteur (casque, visière et gants) est fortement recommandé.

Parc Hébert Accès via la rue Hébert

Ce joli parc situé dans le secteur nord de Mont-Joli est muni de modules d'amusement.

Octobre à mai
Du lundi au jeudi, de 18 h à 22 h

Plateaux sportifs École du Mistral, École Norjoli, École des Alizés

D'octobre à mai, les établissements de la commission scolaire des Phares en collaboration avec le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, mettent à la disposition des citoyens un large éventail de plateaux sportifs et de locaux. Tarification : service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

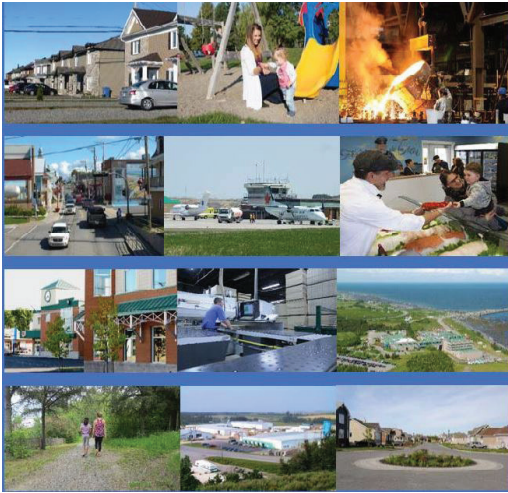
Stade du centenaire

Séance de patinage libre le mercredi, de 13 h 30 à 15 h, le samedi, de 18 h à 19 h et le dimanche, de 19 h à 20 h.

Une balade avec Toutou

Votre meilleur ami de la race canine vous accompagne lors de vos sorties pédestres, nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse et les excréments ramassés.

Selon le règlement concernant les animaux domestiques, il est en tout temps défendu de laisser un animal errer dans un endroit public. On peut consulter le règlement en allant sur www.ville.mont-joli.qc.ca



En action !

Dans le cadre de la planification stratégique 2018-2022, réalisée de concert avec la firme d'experts-conseils Gam Expert, un premier plan d'action (1918-1919) a été approuvé en octobre par le conseil municipal.

Une quarantaine d'actions ont été ciblées dans les trois champs d'action visés, soit le développement économique, le développement résidentiel et les relations citoyennes.

Parmi les actions retenues, mentionnons l'amélioration des parcs et des espaces verts ainsi que du mobilier urbain, la mise en place et la promotion d'une politique de développement résidentiel, le positionnement de Mont-Joli sur le plan récréotouristique, la création d'un outil

de référence détaillé pour le parc industriel Pierre-de-Bané, l'élaboration d'une politique de tarification des terrains industriels, la mise en place d'un projet pilote en agriculture urbaine, la création d'un fonds privé d'investissement industriel avec d'autres partenaires, la création d'un programme de reconnaissance des ambassadeurs et des bénévoles mont-joliens, la formation d'un comité d'accueil et d'intégration, la poursuite des efforts de rénovation du centre-ville, l'inventaire des besoins en matière de rénovation et de mise à jour des infrastructures municipales, etc.

En juin dernier, une première action a été posée par le conseil municipal avec le lancement de la politique d'aide au développement économique. À cette politique se greffe un généreux programme de crédits de taxes pour soutenir et encourager la rénovation et la construction résidentielles.

La Planification stratégique 2018-2022 est le résultat d'une vaste consultation menée auprès des partenaires socio-économiques, des citoyens et des employés de la Ville de Mont-Joli. Plus de 200 actions ont été identifiées dans les trois champs d'action retenus, au cours des cinq prochaines années.

On peut consulter le plan d'action 2018-2019 dans le site internet de la Ville de Mont-Joli, www.ville.mont-joli.qc.ca



Les séances du conseil municipal se tiennent deux fois par mois, soit le premier et le troisième lundi du mois (sauf lors des jours fériés). À compter de janvier, les séances débuteront à 20 h plutôt qu'à 20 h 30. Les deux séances mensuelles sont diffusées par la Télévision de La Mitis. On peut les visionner les mardis suivant la séance, à 18 h 30. La télédiffusion est également disponible sur le site web de la Télévision de La Mitis : www.tvmitis.ca



Prudence près des écoles

La sécurité aux abords des écoles est primordiale. C'est encore plus vrai l'hiver venu, alors que les conditions routières peuvent être difficiles en raison de la présence de neige, de glace et de gâdoue.

Pour permettre aux enfants de faire le trajet vers l'école en toute sécurité, il est important d'adopter de bonnes pratiques en tant que conducteur. En voici quelques-unes :

- Respectez la limite de vitesse de 40 kilomètres dans les rues de la ville.
- Cédez le passage en immobilisant votre véhicule jusqu'à ce que les écoliers et le brigadier aient complètement libéré la chaussée.
- Respectez les ordres et les signaux des brigadiers scolaires.
- Portez une attention particulière à la signalisation propre aux zones scolaires ainsi qu'à l'état de la chaussée.

Écocentre de La Mitis

428, av. Roger-Marcoux
Mont-Joli (près de l'aéroport)

Tél. : 418 775-0055
www.lamitis.ca

Horaire

Du 1^{er} décembre au 15
avril
Lundi au vendredi : 8 h à
16 h
Samedi et dimanche :
fermé

Fonctionnement

Afin d'accélérer le temps de déchargement et de limiter l'attente des autres usagers, avant d'aller à l'écocentre, triez les matières et chargez-les dans votre voiture, camionnette ou remorque séparément par type de matière acceptée.

Présentez-vous à l'accueil afin de mentionner votre nom et montrer une preuve de lieu de résidence.

Suivez les instructions de l'équipe sur place qui vous guidera et déchargez vos matières aux endroits appropriés, par type de matières.

Les résidus domestiques dangereux doivent désormais être déposés à l'écocentre.



Les plates-bandes de la Ville de Mont-Joli sont entre bonnes mains avec Julien Cimon et Simon Goyette, respectivement horticulteur et aide-horticulteur à la Ville de Mont-Joli. Ils ont contribué au maintien des 4 Fleurons de la Ville.

Classification 2018 : Mont-Joli décroche 4 fleurons !

La Corporation des Fleurons du Québec a procédé le 16 novembre au dévoilement de la classification horticole des municipalités évaluées en 2018.

Des 116 municipalités évaluées cette année, 24 ont obtenu un fleuron de plus et l'ensemble a progressé dans la grille de classification. La Ville de Mont-Joli a su conserver ses 4 fleurons grâce à ses efforts constants au cours des trois dernières années.

« Mes collègues du conseil municipal et moi-même sommes très fiers du maintien de nos 4 fleurons. Quelques points seulement nous séparent du 5^e ! Ce résultat

est le fruit des efforts de notre équipe horticole conjugués à ceux de nos concitoyennes et concitoyens, qui participent avec enthousiasme à l'embellissement de notre ville. Je ne peux que les encourager à continuer dans cette voie » a commenté le maire de la Ville de Mont-Joli, monsieur Martin Soucy.

Les fleurons sont décernés pour trois ans et sont assortis d'un rapport d'évaluation professionnelle. Les classificateurs visitent 60 % du territoire de chaque municipalité et évaluent tous les lieux à la vue du public. Pour info : www.fleuronsduquebec.com.

Programme de rénovation résidentielle

Le conseil municipal a lancé en juin un programme de revitalisation pour encourager la rénovation résidentielle. Les propriétaires admissibles peuvent avoir droit à un crédit de taxes annuel de 100 % pendant trois ans, si la valeur foncière de l'immeuble augmente d'au moins 15 000 \$ à la suite des travaux de rénovation. Le programme de crédit de taxes à la rénovation s'étale sur trois ans (2018-2021) dans les secteurs à l'intérieur duquel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans, et dont la superficie est composée de 25 % de terrains non bâtis.

Si j'effectue des travaux de rénovation de 15 000 \$, suis-je admissible ? En fait, ce n'est pas le coût des travaux qui est pris en compte dans le calcul, mais bien la hausse de valeur de l'immeuble. Si l'évaluation de votre résidence augmente de 15 000 \$ après les travaux de rénovation, vous êtes admissible au programme de crédit de taxes. Le crédit de taxes s'applique sur la majoration de l'évaluation foncière occasionnée par la rénovation et vise seulement la taxe foncière générale.



Le maire Martin Soucy, les conseillers Robin Guy, Denis Dubé, Gilles Lavoie et Annie Blais en compagnie de nouveaux citoyennes et citoyens de Mont-Joli.

Nouveaux citoyens mont-joliens

Une quarantaine de personnes sont devenues des citoyennes et des citoyens de Mont-Joli depuis juin 2017. Une vingtaine d'entre eux ont répondu à l'invitation des élus et de la direction de la Ville de Mont-Joli en participant, le 11 novembre, à l'accueil des nouveaux arrivants lors d'un brunch au centre Le Colombien.

« Certains d'entre vous sont installés depuis quelques temps alors que d'autres viennent à peine de déposer leurs valises. Je ne connais pas personnellement les raisons qui vous ont fait choisir Mont-Joli. Peut-être est-ce pour des raisons professionnelles, un retour aux sources ou un rapprochement familial. Quoi qu'il en soit, je sais une chose : vous y trouverez un milieu de vie chaleureux et authentique, une qualité de vie enviable, de multiples services municipaux comparables à des villes plus peuplées » a souligné le maire Martin

« Certains d'entre vous arrivent de municipalités voisines, d'autres de régions plus lointaines, mais aujourd'hui nous partageons ce territoire commun auquel nous sommes profondément attachés » a poursuivi M. Soucy en concluant son propos avec la présentation des membres du conseil municipal et de la direction de la Ville.

Les nouveaux arrivants ont reçu un panier de produits locaux et régionaux, une carte d'abonnement à la piscine et au stade du Centenaire (patinage libre) et un laissez-passer à la Fresqu'Ô Fête.

Des commerçants ont aussi fourni des bons d'achat. Le brunch d'accueil des nouveaux arrivants s'est achevé sur une note festive avec la participation du groupe de percussionnistes Chi-Quai-Boom.

Suivez-nous sur Facebook

Géré par le Service des communications, le compte Facebook de la Ville de Mont-Joli relaie à ses abonnés de l'information sur l'actualité municipale, les services offerts, les projets majeurs, les bonnes nouvelles qui se. N'hésitez pas à vous abonner à la page de la Ville (@VilleMontJoli) et à inviter vos amis à en faire autant.



Avez-vous votre carte patin-eau ?

La carte patine-eau est valide jusqu'au 31 août 2019 et donne accès aux séances de baignades libres et de patinage libre.

Le coût est de 40 \$ pour une carte individuelle et de 85 \$ pour la carte familiale.

Un cadeau santé à glisser sous le sapin !

Pour info : 418 775-7285, poste 2170.

Séances de bain libre

Le coût des séances de patinage libre au stade du Centenaire est de : 2 \$/enfant et aîné ; 3 \$/adulte.

C'est gratuit pour les détenteurs de la carte patin-eau. Le port du casque est obligatoire pour tous les baigneurs. Les enfants âgés de 6 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.



La biblio dans tous ses états

Tous les mois, la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers propose des expositions variées d'artistes peintres d'ici et d'ailleurs.

Prêts numériques

Quelque 375 livres numériques peuvent être empruntés à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Grâce à la plateforme québécoise « prenumerique.ca », les abonnés ont accès à une imposante collection de livres numériques.

Club de lecture

Tous les premiers lundis du mois, à 18 h 30, les amateurs de lecture se rencontrent pour échanger sur leurs récents coups de cœur. Ambiance décontractée et plaisir garanti.

Club d'écriture

Tous les troisièmes dimanches du mois, à 13 h 30, le club d'écriture se réunit. Exercices libres ou dirigés.



Le Père Noël et sa suite s'amènent au centre-ville !

Pour une 6e année, le Père Noël et sa suite s'amènent dans le centre-ville de Mont-Joli le samedi 1er décembre.

Le défilé prendra son départ à 10 h, à la caserne des pompiers et empruntera les rues Lindsay, Rioux et Jacques-Cartier. À quelques jets de pierre du Château, près de la boutique La Suggestion, un animateur commentera la parade afin de présenter les quelque 40 entreprises et organismes qui y prennent part à bord de leurs embarcations originales et accompagnés de colorés personnages.

Soulignons que le joueur de cornemuse Benoit Poulin défilera avec tout ce beau monde en interprétant les plus beaux airs de Noël. Chi-quai-boom et Bérard Dupéré et ses ami-e-s seront également de la partie.

Le défilé arrivera à destination au centre Le Colombien où sera servi un déjeuner à prix populaire (8 \$/adulte, 4 \$/enfant de 5 ans et moins). Le maire, les conseillers et les Chevaliers de Colomb assureront le service. À l'initiative d'un comité indépendant de la Ville, la Magie de Noël se déploiera au même endroit à comp-

ter de 13 h 30. Notez que le boulevard Jacques-Cartier sera fermé à la circulation durant le défilé. Par mesure de sécurité, La Ville de Mont-Joli demande à la population de demeurer sur les trottoirs pour apprécier l'événement.

Le défilé du Père Noël est une initiative du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en collaboration avec l'Association des pompiers volontaires.

